Formation des artisans lors de la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie

Métropole du Grand Nancy

22-24, Viaduc Kennedy
Co N° 80036
54035 Nancy
Voir le site internet

Auteur : Christophe Fritsch
christophe.fritsch@grand-nancy.org

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Le Grand Nancy met à disposition de ses habitants 9 déchèteries. La métropole a mis en place, en 2011, un contrôle d'accès sur tous les sites et pour toute personne souhaitant y accéder (particuliers comme professionnels). L'entrée dans les déchèteries se fait désormais grâce à une carte à puce RFID. En parallèle, le Grand Nancy a décidé d'ouvrir 3 de ces déchèteries aux professionnels, afin de leur offrir une solution pour l'élimination de leurs déchets. Dans cette optique, elle s'est rapprochée du CNIDEP-Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe et Moselle, et il a été convenu que tout artisan souhaitant obtenir sa carte d'accès serait formé par le CNIDEP à la bonne gestion et à la prévention de ses déchets. En effet, les chefs d'entreprises artisanales ont parfois une connaissance aléatoire des évolutions du tri et des outils mis à leur disposition pour améliorer leurs pratiques environnementales, avec en conséquence le risque d'une mauvaise gestion de leurs déchets.

La mise en place de formation lors du contrôle d'accès en déchèteries est une très bonne occasion pour sensibiliser les artisans à ces enjeux. Par ailleurs, le Grand Nancy s'est engagé dans un Programme Local de Prévention des Déchets en 2010.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

L'utilisation de la mise en place du contrôle d'accès pour communiquer vers les artisans a plusieurs objectifs :

- Former chaque artisan souhaitant accéder aux déchèteries à la bonne gestion et à la prévention de ses déchets.
- Informer les artisans des différentes filières d'élimination des déchets présentes sur le territoire de la collectivité.
- Améliorer le tri en déchèterie
- Orienter les déchets dangereux vers les déchèteries plutôt que vers les déchets ménagers
- Former en priorité les artisans du bâtiment, gros producteurs de déchets

Résultats quantitatifs

Au total, 20 sessions de formation ont été réalisées et 239 chefs d'entreprises formés
Les formations se déroulaient sur 1 journée (soit 7h)

Depuis l'introduction du dispositif, la collectivité a délivré quelque 800 cartes aux professionnels.

Résultats qualitatifs

Lors des formations, l'intérêt et les actions de certains professionnels pour l'amélioration des pratiques environnementales permet de partager leurs expériences avec des artisans moins engagés dans ce sens.

D’une manière générale, quelques mois après le début de l’opération, les gardiens des déchèteries concernées notent une amélioration du tri des entreprises artisanales.

MISE EN OEUVRE

Planning

2010 : discussions entre le Grand Nancy et le CNIDEP pour la mise en place des formations,
Dès janvier 2011 : communication sur la mise en place du contrôle d’accès dans les déchèteries, à la radio, dans les publications du Grand Nancy et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe et Moselle, rencontre avec les représentants départementaux de la FFB et CAPEB
Juin : signature de la convention entre le Grand Nancy et le CNIDEP-Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe et Moselle pour la formation des artisans
Mi-juin à fin décembre : réalisation de 20 sessions de formation
Juillet – août : ouverture des 3 déchèteries aux professionnels, période de transition
Septembre : accès des professionnels en déchèteries uniquement avec la carte d’accès (fin de la période de transition)
Novembre : communication du CNIDEP par mail vers les artisans du Grand Nancy et alentours
Février 2012 : communication du CNIDEP par courrier vers ces mêmes artisans

Janvier à juin 2012 : évolution de la formation pour inclure d’autres thématiques environnement : éco-construction, critères environnementaux dans les appels d’offre, machine de nettoyage des outils, 2 sessions réalisées, 4 autres prévues
Depuis 2013 : la formation est suspendue, la plupart des artisans ayant été sensibilisés lors de la remise de la carte d’accès. En revanche, le CNIDEP continue à renvoyer les artisans vers la collectivité pour toute nouvelle demande de carte d’accès ou complément d’information.

Moyens humains

2011:

- 1 conseiller environnement du CNIDEP et 1 administratif (gestion des inscriptions et des conventions entre les artisans et la CUGN)
- 1 jour par formation (0.5 jour de formation et 0.5 jour de tâches administratives) soit 20 jours en 2011
- 5 jours de conception de la formation, réponses aux questions des artisans, réunions avec la CUGN
- 25 jours au total en 2011, reconductible

Moyens financiers

L’investissement dans ce dispositif a été rentabilisé au bout de 3 ans.
La collectivité facture environ 100.000€ aux professionnels, chaque année.

Moyens techniques

Carte d’accès en déchèterie pour tous les professionnels, sans limite territoriale.
Diaporama de la formation pour l’accès des artisans en déchèteries

Partenaires mobilisés

Cette opération a été organisée en partenariat avec le CNIDEP :

CNIDEP – Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe et Moselle

4 rue de la Vologne - 54520 Laxou

Courriel : cnidep@cnidep.com

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Ce type d’opération peut être adapté à toute collectivité lors de la mise en place du contrôle d’accès en

déchèteries.

Il est préférable que le contrôle d’accès concerne les particuliers comme les professionnels afin de former un maximum de chefs d’entreprises.

Recommandations éventuelles

La collaboration avec le CNIDEP a permis de toucher tous les métiers de l’artisanat. En effet, le CNIDEP a une

mission transversale, à l’inverse des syndicats professionnels qui se concentrent sur une profession en particulier.

Il est intéressant de s’associer à un partenaire qui mobilise, plus facilement que la collectivité, les artisans à suivre une formation et à recevoir des messages de prévention des déchets.

Pour assurer le succès du dispositif, les séances de formation doivent être organisées avant la remise de la carte aux professionnels.

Mots clés

DECHETERIE | ARTISANAT | CAMPAGNE D'INFORMATION | DECHET DANGEREUX

Dernière actualisation

Janvier 2018

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Valérie LAMBOTTE

valerie.lambotte@ademe.fr

Direction régionale Grand Est